

## Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 22 janvier 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 2p. (221r, 222v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 22 janvier 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48757>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 janvier 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Vorges (Aisne)

# Description

Résumé Sur l'admission d'Audoy, candidat aux élections, à une réunion électorale à Guise le lendemain : Godin explique à Ganault qu'il ne pourra pas y accéder pour une raison légale et qu'Audoy devra provoquer lui-même des réunions pour se faire entendre. Godin a l'espoir que Ganault sera réélu député à Laon. Il lui confie que lui ne se représentera pas : « Pour ce qui me concerne, quoi que je n'en dise, mon parti est pris de ne pas poser ma candidature ».

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

### Élections

Personnes citées

- [Audoy, Armand \(1825-1891\)](#)
- [Tanneur, Célestin Constant](#)

Événements cités [Élection législatives \(20 février et 5 mars 1876, France\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/11/2024

---

Quimper, 22 Janvier 76

Mon cher ami,

Les choses ne seront pas aussi faciles que vous le pensez pour M. Audoy, car il paraît que l'entrée de la réunion électorale lui sera refusée demain à Quimper. J'ai reçu de lui ce matin une lettre par laquelle il me disait de prévenir les organisateurs de la réunion de sa candidature et de son intention de se faire entendre demain ici.

J'ai fait immédiatement auprès de M. Bannier la démarche nécessaire pour le prier d'informer M. Audoy

au nom de des candidats. Il était 9 h. du matin.

M. Bannier a télégraphié à Nervins, mais il lui est répondu <sup>à 9 heures du matin</sup> que la déclaration ne suffit pas, que celle des 6 autres électeurs qui ont formé avec lui la déclaration nécessaire pour la réunion, était indispensable et que en conséquence M. Audoy ne serait pas admis demain.

Tout cela est simplement odieux, mais en réalité c'est la loi. Il faut s'incliner tant qu'on ne l'aura pas abrogée.

M. Audoy n'aura, je pense, d'autre moyen, si il veut se faire entendre que de provoquer lui-même des réunions.

M. Ganault.

10  
10  
10

Ce que je vois de plus  
clair en tout ceci, c'est  
que je concorde l'espoir  
que nous pourrez bien  
être élue député à  
Laon.

Pour ce qui me concerne,  
que je n'en dise  
rien, mon parti est  
pris de ne pas poser  
ma candidature.

Notre bien dévoué

Godin